

mères. Quelques-unes des grandes sociétés ont complété le montant de leurs emprunts auprès des banques en vendant sur le marché des effets à court terme, mais la somme a été peu élevée comparativement aux emprunts à court terme contractés sur le marché par les sociétés de financement des ventes. Les sociétés indépendantes de moindre envergure comptent surtout sur leurs actionnaires et sur leurs emprunts auprès des banques à charte.

Les chiffres annuels de l'actif et du passif que donne le tableau 19.20 pour les années 1974 et 1975 sont extraits du rapport du Département des Assurances. De plus amples renseignements concernant les opérations des prêteurs autorisés figurent dans le rapport annuel du surintendant des Assurances sur les sociétés de petits prêts et les prêteurs d'argent.

Il s'est produit en 1975, par rapport à 1974, une diminution sensible du nombre et du montant des petits prêts consentis par l'ensemble des sociétés: 533,922 ont été accordés au public contre 647,739 en 1974, soit une diminution d'environ 17.6%, et le montant est tombé de \$412.2 millions à \$348.7 millions, soit une baisse d'environ 15.4%. La valeur moyenne du petit prêt consenti était de \$653 en 1975 et de \$636 en 1974. A la fin de l'année, le nombre de petits prêts en cours était de 496,024 et la valeur totale de \$252.1 millions, soit en moyenne \$508 par prêt; les chiffres correspondants pour 1974 étaient 592,086 prêts, \$296.2 millions et \$500 respectivement.

Le bénéfice brut des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent, avant la déduction de l'impôt sur le revenu et avant de prendre en compte toute augmentation ou diminution des provisions pour créances douteuses, est tombé de \$61.6 millions en 1974 (\$8.1 millions étant le montant de la perte sur les petits prêts et \$69.7 millions le bénéfice provenant des autres opérations) à \$61.2 millions en 1975 (\$8.2 millions constituant la perte sur les petits prêts et \$69.4 millions le bénéfice provenant des autres opérations).

Assurances

19.3

Environ 900 compagnies et sociétés d'assurances exercent leur activité au Canada. Toutes sont autorisées ou enregistrées par les autorités provinciales; à la fin de 1975, 425 étaient également enregistrées par le Département fédéral des Assurances. On trouvera dans les divers rapports des surintendants des Assurances des provinces des renseignements détaillés sur les genres d'assurances que chaque compagnie ou société peut offrir, ainsi que des données statistiques. La statistique financière des compagnies à enregistrement fédéral et des sociétés de secours mutuels paraît dans le *Rapport du Surintendant des Assurances du Canada*, qui est publié chaque année en trois volumes.

Assurance-vie

19.3.1

Le montant total de l'assurance-vie en cours au Canada s'élevait à la fin de 1975 à \$222,889 millions, dont 94% environ ont été souscrits par des compagnies à enregistrement fédéral et des sociétés de secours mutuels. Le reste a été souscrit par des compagnies et sociétés autorisées par la province seulement.

A la fin de 1975, 149 compagnies étaient enregistrées auprès du Département fédéral des Assurances et pouvaient vendre de l'assurance-vie (58 canadiennes, 12 britanniques et 79 étrangères). Il y avait également 41 sociétés enregistrées de secours mutuels (15 canadiennes et 26 étrangères).

Le chiffre d'affaires des compagnies à enregistrement fédéral au Canada a grimpé de \$91 millions en 1880 à \$208,079 millions à la fin de 1975. Le tableau 19.21 donne les chiffres à partir de 1880 concernant les montants des nouvelles assurances souscrites au cours de l'année indiquée et une analyse des montants en cours en fin d'année chez les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères. Les compagnies canadiennes ont déclaré une somme additionnelle de \$51,660 millions en cours à l'extérieur du Canada à la fin de 1975.